

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 juin 2014**

Décision n° **B-2014-0085**

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : Acquisition de 2 parcelles de terrain nu situées 9, rue du Putet et appartenant à Mme Laurence Amiet

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 23 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 3 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Colin), Galliano.

Absents non excusés : M. Rivalta.

Bureau du 2 juin 2014**Décision n° B-2014-0085**

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : **Acquisition de 2 parcelles de terrain nu situées 9, rue du Putet et appartenant à Mme Laurence Amiet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

En vue de la réalisation d'un parc de stationnement de proximité rue du Putet à Fleurieu sur Saône, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir 2 parcelles de terrain nu situées 9, rue du Putet et appartenant à madame Laurence Amiet.

Ces emprises d'une superficie totale d'environ 475 mètres carrés dont 385 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée AB 252 et de la parcelle cadastrée AB 253 devront être intégrées dans le domaine public de voirie communautaire après aménagement.

Aux termes du compromis, l'acquisition desdites emprises se ferait au prix de 75 € le mètre carré, soit 35 625 €, biens cédés libres de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 35 625 €, de 2 parcelles d'une superficie totale d'environ 475 mètres carrés, l'une cadastrée AB 253 pour 90 mètres carrés et l'autre de 385 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée AB 252, situées 9, rue Putet à Fleurieu sur Saône et appartenant à madame Laurence Amiet, en vue de la réalisation d'un parc de stationnement de proximité rue du Putet.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1632, le 13 janvier 2014 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2112 - fonction 822 pour un montant de 35 625 € au titre du prix d'acquisition et de 1 400 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 3 juin 2014.